

Lot n° : 86
Section : AH
N° :

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE SAINTE FLORENCE

Rue de la Barre

Lotissement à usage principal d'habitation

" Le Hameau de l'Europe " tranche 6-2

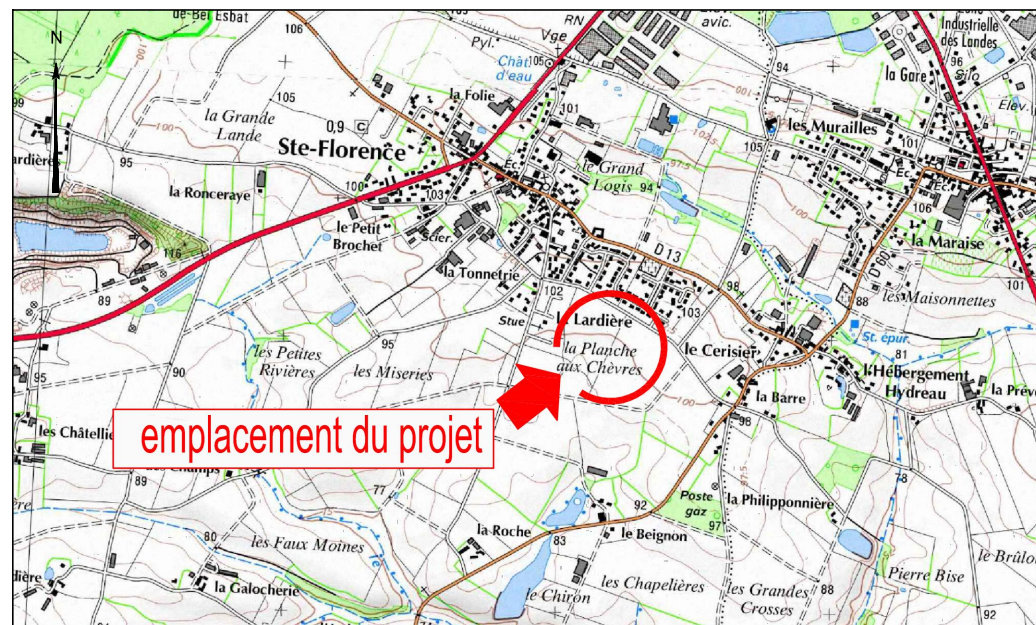
autorisé par arrêté N°PA08508418U0002 du 4 mai 2018

Superficie : 535m²

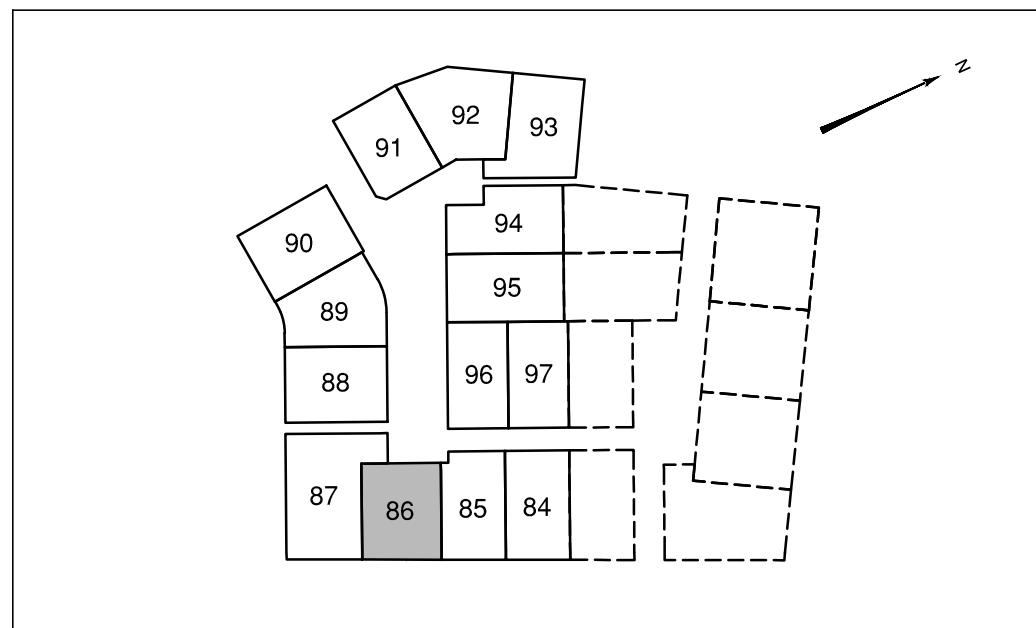
Superficie de plancher maximale : 220m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



MAITRE D'OUVRAGE



Val d'Erdre Promotion
6, Rue de Thessalie - BP4439
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tel : 02 28 01 28 30

ARCHITECTE



Olivier DUGAST
16 Place du Théâtre
85000 LA ROCHE SUR YON
02.51.09.92.00

GEOMETRE



www.geouest.fr

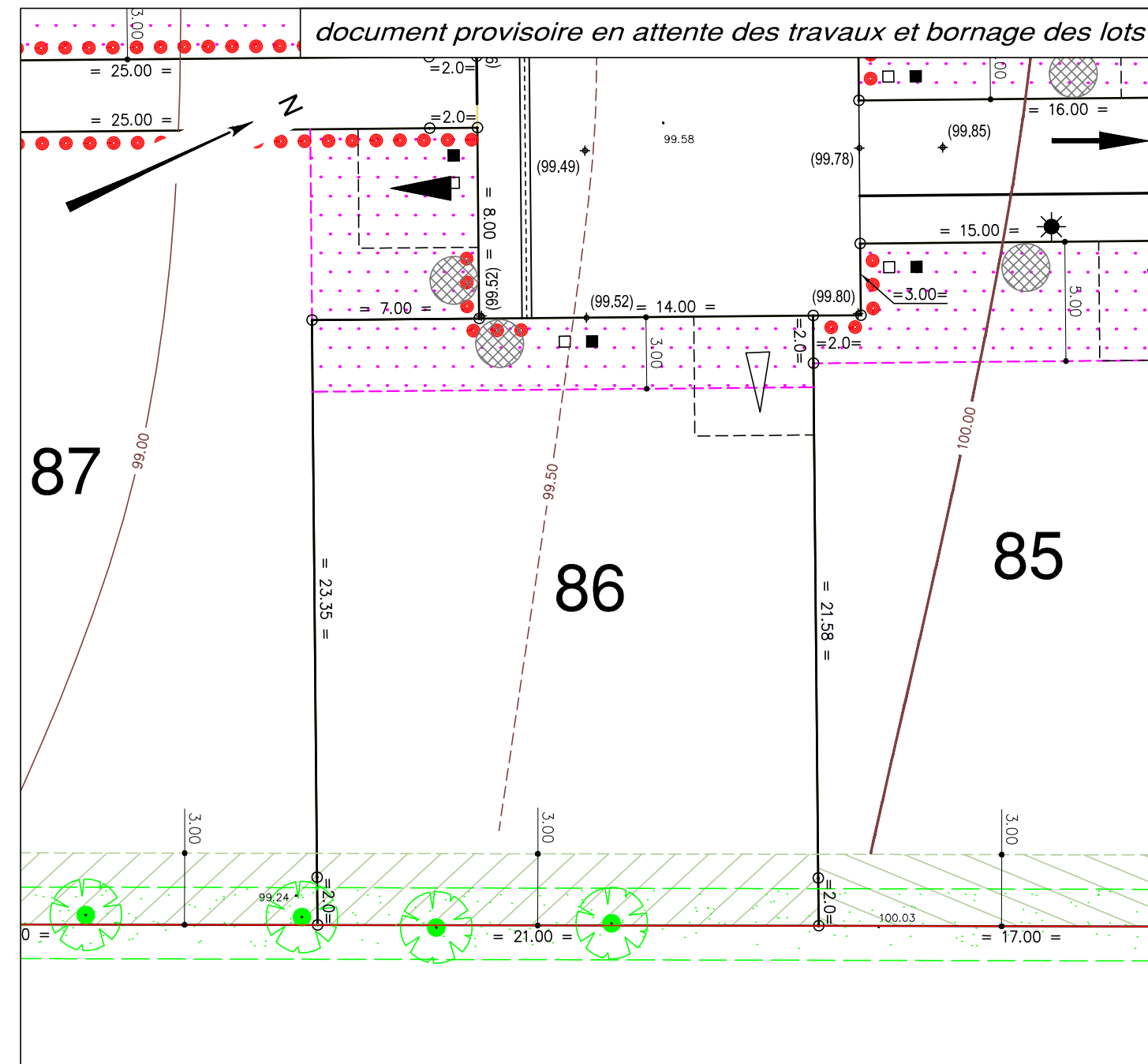
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER L14626
Référence AUTOCAD 626i86.DWG

DATE 07/11/2018
DATE DE MODIFICATION 21/11/2018

ECHELLE 1/250

0 5m 10m 20m



LEGENDE

- Zone non constructible
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement obligatoire du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement préférentiel du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publics
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- Zone de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- regard tabouret EU
- regard tabouret EP
- cote tampon du regard EU
- cote radier du branchement EU
- cote tampon du regard EP
- cote radier du branchement EP
- candélabre
- emplacement indicatif du coffret électrique/téléphone et du citerneau AEP



Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).



www.geouest.fr